

# ACTION URGENTE

BANGLADESH. DÉTENU SANS INCULPATION DEPUIS UN ATTENTAT CONTRE UN RESTAURANT EN JUILLET 2016

**Le 2 juillet 2017, cela fera un an que Hasnat Karim a été arrêté et placé en détention. Il se trouvait dans un restaurant à Dacca, la capitale du Bangladesh, lorsque l'établissement a été la cible d'un attentat, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, et il est incarcéré depuis lors, sans avoir été inculpé. Sa santé se détériore rapidement en prison, où les autorités pénitentiaires continuent à lui refuser des soins médicaux spécialisés.**

**Hasnat Karim** est un homme d'affaires détenant la double nationalité britannique et bangladaise. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, dans la soirée, il se trouvait au restaurant Holey Artisan Bakery, à Dacca, avec son épouse et leurs deux enfants lorsque des hommes armés ont fait irruption dans l'établissement et tué plus de 20 personnes. Peu après l'attaque, les membres de cette famille ont été placés en garde à vue par la police pour être interrogés le 2 juillet, et tous ont été libérés le 3 juillet, à l'exception de Hasnat Karim.

Par la suite, bien que les proches de Hasnat Karim et leurs avocats aient demandé des informations sur son sort à maintes reprises à la police, celle-ci a refusé de fournir le moindre renseignement pendant un mois, jusqu'à ce que Hasnat Karim soit présenté au tribunal municipal de première instance de Dacca, le 4 août 2016. Après avoir été maintenu en détention provisoire pendant plusieurs semaines, Hasnat Karim, le 2 septembre 2016, a été transféré à la prison centrale de Kashimpur, en dehors de Dacca, où il se trouve toujours.

Hasnat Karim a été maintenu en détention en vertu de la section 54 du Code bangladais de procédure pénale – qui permet à la police de détenir une personne soupçonnée d'une infraction sans l'inculper – en tant que suspect dans l'attentat contre le restaurant Holey Artisan Bakery. Pour l'heure, il n'a pas été inculpé. Il s'est vu refuser une libération sous caution à six reprises par différents tribunaux, sans que les motifs de ces refus soient communiqués. Le 31 mai 2017, la police a laissé passer pour la sixième fois la date limite pour le dépôt d'un acte d'inculpation concernant Hasnat Karim ; aucune nouvelle date limite n'a été fixée.

En détention, la santé de Hasnat Karim s'est rapidement détériorée depuis janvier 2017, puisqu'il souffre de vertiges ainsi que d'infections sévères de l'oreille et des voies urinaires. Malgré les demandes répétées de sa famille, les autorités pénitentiaires ne permettent pas à Hasnat Karim de bénéficier de soins médicaux spécialisés disponibles uniquement à l'extérieur de la prison. La famille de Hasnat Karim n'a pas réussi à trouver un conseil pour le défendre ; elle pense que les avocats craignent que quiconque accepte de défendre Hasnat Karim soit soumis à des représailles par les autorités.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en bengali ou dans votre propre langue) :**

- demandez instamment aux autorités de libérer immédiatement Hasnat Karim ou de l'inculper d'une infraction reconnue par le droit international ;
- priez-les de permettre de toute urgence à Hasnat Karim de recevoir les soins médicaux dont il a besoin, même si cela suppose son transfert dans un établissement hospitalier en dehors de la prison, et de veiller à ce qu'il puisse entrer en contact avec sa famille et consulter un avocat de son choix pendant sa détention, et ce de manière régulière et appropriée.

**VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 11 AOÛT 2017 À :**

Première ministre du Bangladesh Sheikh

Hasina

Prime Minister's Office Old Sangshad Bhaban,

Tejgaon 1215

Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 9133722

Courriel : info@pmo.gov.bd

**Formule d'appel : Dear Prime Minister, /**

**Madame la Première ministre,**

Inspecteur général de la police

A K M Shahidul Hoque

Police Headquarters 6 Phoenix Road, Fulbaria

1000 Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 9563362

Courriel : ig@police.gov.bd

**Formule d'appel : Dear Inspector General, /**

**Monsieur,**

**Copies à :**

Ministre d'État

Ministry of Home Affairs

Bangladesh Secretariat, Building-8 (1st & 3rd

Floor), Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 9573711

minister@mha.gov.bd

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 163/16. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/asa13/4614/2016/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/4614/2016/fr/)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BANGLADESH. DÉTENU SANS INCULPATION DEPUIS UN ATTENTAT CONTRE UN RESTAURANT EN JUILLET 2016

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, dans la soirée, des hommes armés ont fait irruption dans le restaurant Holey Artisan Bakery, à Gulshan, un quartier de Dacca, la capitale du Bangladesh. Ils ont tué au moins 20 otages (deux Bangladais et 18 étrangers) pendant le siège, qui a duré toute la nuit.

Ces trois dernières années, au Bangladesh, des groupes violents ont pris pour cible et assassiné un très grand nombre de blogueurs, militants et universitaires laïques, ainsi que des membres de minorités religieuses, dont ils considéraient les écrits et les activités comme irrespectueuses à l'égard de l'islam. En 2015, deux étrangers ont aussi été tués lors d'attaques ciblées revendiquées par des groupes violents. À ce jour, personne n'a été traduit en justice pour ces homicides, sauf dans l'affaire du blogueur Ahmed Rajib Haider, tué en 2013. Amnesty International a demandé à de nombreuses reprises aux autorités bangladaises de garantir que les responsables présumés soient amenés à rendre des comptes sans que la peine de mort ne soit requise, et de mettre fin au climat d'impunité entourant ces attaques. Il est essentiel que le Bangladesh ne sacrifie pas les droits humains au nom de la sécurité nationale, et que les droits des suspects – notamment les garanties d'équité des procès – soient respectés.

Nom : Hasnat Karim  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 163/16, ASA 13/6629/2017, 30 juin 2017

Further information on UA: 163/16 Index: ASA 13/6629/2017 Issue Date: 30 June 2017